

## Appel à projets « EmA - Emergence et Accompagnement »

### Contexte

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la mission 4 « Valorisation scientifique et économique des résultats de la recherche » confiée par l'Institut National du Cancer aux Canceropôles et de la volonté de la Région de soutenir de développement économique sur notre territoire.

### Objectif

L'objectif est de financer des projets ambitieux ayant un potentiel de valorisation. Le Canceropôle PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR s'inscrit dans une démarche collaborative avec les principaux acteurs de la recherche et de l'innovation (cellules de valorisation, industriels, fonds d'investissements, ou autres) pour répondre au double enjeu que représentent la coordination des grandes évolutions en cancérologie sur notre territoire et l'émergence de projets suffisamment robustes pour s'engager dans des étapes plus aval de développement.

**Le porteur de projet devra identifier un ou plusieurs partenaire(s)** capable(s) de co-financer le projet à hauteur au moins équivalente de l'investissement du Canceropôle PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (100 à 300k€/par projet max). Les projets pourront être portés par une équipe seule ou impliquer plusieurs équipes de la région PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR.

**Un Comité de Pilotage** sera mis en place, composé du porteur de projet, des membres du Canceropôle PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, un représentant du ou des partenaires, et autres personnalités nécessaires en fonction des besoins du projet. Ce comité aura pour mission de conseiller, suivre et évaluer l'avancée du projet selon le plan de travail défini (WP, jalons), permettant de faire avancer au mieux le projet et ainsi débloquent les financements correspondants aux différentes étapes du projet.

### Cahier des charges

- Cet appel est ouvert aux projets de recherche translationnelle et clinique (à l'exclusion des essais cliniques). Il est réservé aux équipes de la région PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR.
- Le porteur du projet devra identifier un ou plusieurs partenaire(s) capable(s) de co-financer le projet, dont la contribution financière devra déjà être assurée au moment de l'évaluation du projet par le Comité Scientifique du Canceropôle.
- Le projet devra couvrir une période de 2 ans à 5 ans. Les grandes étapes de développement du programme scientifique et le budget associé devront être détaillés dans la description du projet. Les objectifs à moyen terme devront également être identifiés. Des livrables très clairs devront être fixés en fin de chaque année, ce qui permettra le versement des tranches de financement suivantes en fonction des objectifs atteints. Tous ces éléments seront discutés, suivi et évalués par le Comité de Pilotage du projet.
- A l'issue de chaque année de financement, le Comité de Pilotage du projet se prononcera sur les progrès réalisés et des résultats obtenus, la décision sera alors prise de financer le projet pour l'année suivante. Cette décision pourra s'accompagner d'une mise à jour du programme

scientifique, des livrables et jalons initialement soumis, et/ou du budget prévisionnel dans la limite des maximums autorisés.

- Le projet devra entrer dans une démarche de valorisation (collaboration public-privé, création de start-up, co-développement avec des groupes biotech/pharmas, licensing, etc).
- Le dossier devra présenter un projet de recherche et en aucun cas constituer une prestation de service dont le bénéficiaire serait uniquement l'entreprise partenaire.
- Les projets visant à obtenir une autorisation de mise sur le marché ne sont pas éligibles.

Les financements susceptibles d'être alloués dans le cadre de cet appel à projets ne sont pas constitutifs d'aides d'Etat s'ils répondent strictement aux conditions posées par la Communication de la Commission européenne portant Encadrement des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation (2014/C 198/01) ». Tel est notamment le cas dans le cadre de projets de collaboration effective.

### **Critères de sélection**

- La qualité scientifique du projet
- La qualité de la collaboration avec le(s) partenaire(s) choisis
- Le caractère innovant du projet (approche, question biologique)
- Le caractère ambitieux du projet
- La faisabilité du projet et l'adéquation du budget proposé
- L'impact des résultats attendus et du projet
- Le potentiel de valorisation du projet à l'issue du financement

Le projet ne doit pas avoir reçu un début d'exécution avant le dépôt de la demande de financement public.

### **Etapas de soumission**

#### **a) Lettre d'intention**

- Les porteurs de projet soumettront dans un premier temps une lettre d'intention accompagnée d'une lettre d'engagement du partenaire co-financeur. Fichiers à soumettre par mail à : [canceropole-paca@univ-amu.fr](mailto:canceropole-paca@univ-amu.fr)  
Suite à l'expertise de cette lettre d'intention, un projet complet sera demandé au porteur si le dossier est présélectionné.

#### **b) Dossier complet**

- Le projet scientifique devra être soumis par l'intermédiaire du formulaire de soumission fourni par le Canceropôle PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
- Le dossier comprendra un document présentant l'environnement (le CV du porteur de projet, publications en rapport avec le projet présenté, etc)
- Le dossier comprendra le plan de financement du projet faisant apparaître de façon détaillée les autres sources de financements en cours de demande ou déjà obtenues
- Les dossiers devront être montés en concertation avec les tutelles et cellules de valorisation

- Le formulaire devra être renseigné obligatoirement en Anglais, le résumé devra être rédigé en Français ET en Anglais
- Le dossier comprendra le projet de collaboration qui doit comprendre les termes et conditions d'un projet de collaboration, concernant notamment les contributions à ses coûts, le partage des risques et des résultats, la diffusion des résultats, les règles d'attribution de DPI et l'accès à ceux-ci (point 27 de l'Encadrement des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation (2014/C 198/01) ).

### **Budget et règles de financement**

Le montant maximum attribué par le Canceropôle PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR sera de 150k€ par projet et par an, pour une durée de deux ans maximum.

Le montant du cofinancement par le partenaire doit être au moins équivalent en durée et en montant.

Le montage financier sera évalué par les experts et en cas de sélection, le budget final sera validé au cas par cas avec chaque porteur lors du lancement du projet.

Les dépenses éligibles comprennent :

- l'embauche de personnels non permanents (CDD)
- les frais de fonctionnement ou de prestation de service (max 10% du budget demandé au Canceropôle PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR)
- l'achat d'équipements ou de logiciels.

Les dépenses de frais de mission, frais de publication ou de maintenance d'équipements ne sont pas éligibles.

S'il s'agit d'un co-développement avec une entreprise, les coûts internes à l'entreprise sont éligibles mais limités notamment en fonction de la taille de l'entreprise et de la nature des coûts.

### **Procédure d'évaluation**

Les projets seront évalués par quatre experts (hors PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR) de renommée internationale. En tenant compte de ces évaluations, les porteurs de projets retenus seront auditionnés oralement (présentiel ou par visioconférence) par le Comité Scientifique du Canceropôle PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, qui sélectionnera les projets à financer.

En vue de la prévention d'un éventuel conflit d'intérêts, il doit être précisé que les coordonnateurs des projets, pour les organismes de recherche et les établissements de santé, ne doivent pas être membre des comités de sélection des projets.

### **Calendrier**

Cet appel à projets est ouvert toute l'année.

Dépôt des lettres d'intention : si vous souhaitez que votre lettre d'intention soit étudiée lors du prochain Comité Scientifique, consultez les prochaines échéances sur le site web du Canceropôle.

Dépôt de projets complets : la date sera communiquée par l'équipe de coordination du Canceropôle en fonction des résultats des lettres d'intention.

Communication des résultats : à la suite de chaque réunion du Comité Scientifique

Audition orale : la date sera communiquée par l'équipe de coordination du Canceropôle.

**Contact**

Avant tout dépôt de dossier, il est fortement conseillé aux porteurs de projet de contacter l'équipe de coordination du Canceropôle afin de prévoir un rendez-vous pour échanger sur le montage du dossier.

Mail : [canceropole-paca@univ-amu.fr](mailto:canceropole-paca@univ-amu.fr)

Tel : 04 91 32 47 00